

SIAEPA

DU CREVON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité syndical	Présents	qui ont pris part à la Délibération
43	34	29 + 1 pouvoirs

N° 2025-1

Date de convocation

21/03/2025

Date d'affichage

21/03/2025

Objet de la délibération

Compte Financier Unique
2024

Eau potable

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le mardi 1^{er} avril à 18 H 00

Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Martainville-Epreville
sous la présidence de François DELNOTT, Président.

Présents : Mmes A JEGAT, C HUNKELER, C DONCKELE, A DAMADE, I
CASAERT, H SEHIER

Ms .JL LECLERC, B LUCAS, V DENIS, D VANHEULE, P BENOIT, M
BEAURAIN, N CAJOT, P LELOUARD, D HOUEL, G GODEFROY, JP
BERTRAND, D BLAINVILLE, B COGNARD, S LECLERC, JM DELACROIX, A
DUMONT, M HANRYON, A DROUILLON, P NION, F DELNOTT, J ROUYER,
JP DUPRESSOIR, B DELABOS

Absents excusés : Mrs P PICARD, G DEMARES

Mme E SECLÉT

Pouvoirs : Monsieur Alain BURETTE donne pouvoir à Monsieur François
DELNOTT

Secrétaire de séance : Madame Annie JEGAT

Formant la majorité des membres en exercice

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique du SIAEPA du Crevon ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au
compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et
réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la
situation financières de la collectivité, en particulier sur la
présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat
synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement
dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés
entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui
signifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les résultats ci-dessous :

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture
le 03/04/2025

AGEDI Dépôt ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/04/2025 076-200041382-20250401-DE_2025_01-DE

Fonctionnement	
Dépenses	433 285.92 €
Recettes	590 931.54 €
Résultat de l'exercice	157 645.62 €
Excédent antérieurs reportés	894 351.49 €
Résultat de fonctionnement	1 051 997.11 €

Investissement	
Dépenses	384 330,97 €
Recettes	313 140,69 €
Résultat de l'exercice	- 71 190,28 €
Excédent antérieurs reportés	41 149,75 €
Résultat d'investissement	- 24 040,53 €

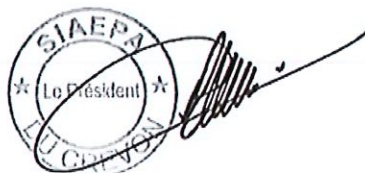
Solde des restes à réaliser	- 172 310,00 €
Besoin de financement (1068)	196350,53 €
Report en fonctionnement	855 646,58 €

MARTAINVILLE-EPREVILLE

Le 02/04/2025

Le Président
François DELNOTT

Le secrétaire de séance
Annie JEGAT



AGEDI Dépôt ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/04/2025 076-200041382-20250401-DE_2025_01-DE